

BULLETIN MUNICIPAL
DE POUSTHOMY
2025



POUSTHOMY – Vue Générale



MOT DU MAIRE



Chères habitantes, Chers habitants,

En ce début d'année permettez-moi de vous adresser tous mes vœux de bonne et heureuse année 2025, de bonheur, de santé pour vous et vos proches.

L'année écoulée nous avons poursuivi les travaux d'assainissement et réalisé des travaux d'entretien des logements locatifs et autres travaux dans la commune.

Le bulletin vous retrace tous les travaux effectués, les acquisitions et vous présente les projets.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui participent à l'organisation d'événements, de festivités, les associations qui organisent des manifestations pour l'animation de notre commune. Merci à Valérie et Patrice de l'auberge pour l'organisation de diverses animations et pour leur participation active à la vie de la commune.

Merci aux agents communaux pour leur travail et à mes collègues élus municipaux. Ensemble poursuivons notre chemin pour faire de Pousthomy une commune où il fait bon vivre .

Cependant nous ne pouvons pas faire abstraction au contexte national avec ses tensions sociales et les incertitudes économiques qui nous montrent combien la solidarité est essentielle.

Regardons l'avenir avec optimisme, confiance, solidarité et ambition.

Une pensée fraternelle pour tous ceux qui nous ont quittés et tous ceux qui souffrent de maladie, de solitude, de difficultés.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

Nous restons l'ensemble du Conseil Municipal et moi-même à votre service et à votre écoute. Le bien vivre ensemble reste le principal moteur de notre action.

Avec tout mon dévouement.

Prenez soin de vous.

Jacqueline Lavabre

ETAT CIVIL

DECES :

BARDY Marie-Claire née PRINCIPAUD :	le 27.02.2024
FUZIER Bernadette née CAMBON :	le 07.05.2024
VALAT Patrick :	le 09.06.2024
BOULENC Eveline née COUBES :	le 28.08.2024
MILHEAU Urbain :	le 03.10.2024



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

De nouvelles personnes sont venues s'installer sur la commune. Bienvenue à tous et bonne intégration parmi nous !



URBANISME

Au cours de l'année 2024, le nombre d'autorisations d'urbanisme déposées et délivrées a été de :

- Permis de construire : déposés : 3	délivrés : 3
- Déclaration préalable : déposées : 7	délivrées : 5
- Certificat d'urbanisme a : déposés : 19	délivrés : 19
- Certificat d'urbanisme b : déposé 0	délivré : 0

BUDGET 2024 (Réalisés)

Budget général

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	270 401.21 €	234 917.20 €
INVESTISSEMENT	133 888.31 €	367 389.85 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses concernent les frais d'électricité, d'eau, l'achat de produits d'entretien, les frais de location du copieur, les frais d'entretien des bâtiments, l'entretien de l'éclairage public, la maintenance du matériel, des logiciels, les assurances, les honoraires, les frais de cérémonies, les fournitures administratives, les frais de téléphonie et postaux, les taxes foncières,pour un total de 51 731.55 €

Les frais de personnel (salaires et cotisations) pour un montant de 24 767.29 €

Les indemnités des élus, la participation école de ST SERNIN, les subventions aux associations, cotisations aux divers organismes, les transports scolaires, les subventions au budget assainissement, au budget lotissement, l'attribution de compensation à la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, les intérêts de l'emprunt et les dotations aux amortissements pour un total de 193 901.87 €

Les recettes sont les dotations de l'Etat, les impôts, le Fond de Compensation de la TVA, la dotation de la biodiversité, le fond départemental de la taxe professionnelle, les locations des appartements et de la salle des fêtes et de l'auberge, pour un montant total de 234 917.20 €

Section d'investissement

Les dépenses concernent le remboursement du capital de l'emprunt, les frais de l'audit énergétique les travaux sur le réseau pluvial, l'acquisition du matériel pour le service technique, les travaux d'étanchéité de la terrasse de l'appartement situé sur l'auberge, l'adressage et les frais pour l'extinction de l'éclairage public pour un montant total de 133 888,31€.

Les recettes concernent le FCTVA, les taxes d'aménagement, l'affectation du résultat, les subventions ETAT, de la Région, du Département et du SIEDA, les cautions, le remboursement de l'avance du budget lotissement, les amortissements pour un montant total de 367 389.85 €.

Budget eau et assainissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 277.74 €	68 783.07 €
INVESTISSEMENT	647 137.01 €	755 481.20 €

Les dépenses de fonctionnement concernent la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux, l'amortissement et la participation pour le recouvrement de l'assainissement (payé au SIAEP) et les frais bancaires de l'emprunt.

Les recettes sont les reversements par le SIAEP de la redevance assainissement et la subvention d'équilibre du budget principal.

Pour l'investissement, les dépenses concernent le programme des travaux de réhabilitation des réseaux et la construction de la station d'épuration pour un montant de 674 137.01 €.

Les recettes proviennent des acomptes des subventions obtenues de l'Agence de l'eau, du Département et d'un emprunt pour un montant total de 755 481.20 €.

TRAVAUX REALISES EN 2024

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

La réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif est terminée et la construction de la station d'épuration de type filtre planté de roseaux est réalisée et fonctionne. Par ailleurs ce système épuratoire est particulièrement écologique et engendre très peu de nuisances olfactives.

A la station d'épuration, la clôture, les revêtements des abords des bassins et la plantation des roseaux ont été réalisés. Le chemin d'accès sera goudronné prochainement par la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier.

Les plantations d'arbustes sur le talus du chemin de la station d'épuration seront effectuées en début d'année. Plants gratuits provenant de la pépinière départementale. Le goudronnage des places et des rues est terminé.

Le coût total de cet investissement s'élève à ce jour à 1 066 581 € dont 112 000 € pour le coût des réseaux d'eaux pluviales, somme remboursée par le budget général.

Ce programme est financé par des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département, un emprunt et une subvention d'équipement du budget général.

Le règlement d'assainissement est rédigé et va être remis à chaque propriétaire qui possède une maison située dans le zonage d'assainissement collectif. Parfois si cela n'est pas déjà fait il sera demandé aux propriétaires de déconnecter la fosse sceptique et les eaux pluviales qui ne doivent pas s'écouler dans les réseaux d'eaux usées pour le bon fonctionnement de la station.

Cet investissement a procuré aux habitants quelques désagréments mais il rend notre village plus propre, plus agréable et plus accueillant. Nous ne nuisons pas à l'écosystème, nous sommes aux normes et nous améliorons le cadre de vie des habitants. L'interdiction de rejets dans l'environnement s'impose à tous.

Le service assainissement est facturé annuellement sur la base du volume d'eau consommé et rejeté dans l'assainissement collectif. A raison d'une part fixe de 30 € par an et d'une part proportionnelle au M3 d'eau consommée 1,00 € plus une redevance de 0,105 € de l'Agence de l'Eau.

Un bon entretien de la station d'épuration est crucial pour garantir son bon fonctionnement. Effectuer des vérifications régulières, comme un entretien deux fois par semaine permet de détecter rapidement les problèmes et d'assurer que l'eau traitée est sans danger pour l'environnement.

Au 1er janvier 2026, la compétence assainissement sera assurée par la Communauté de communes ou le syndicat intercommunal adduction d'eau potable. Ce transfert devra être effectué au 31/12/2025. Actuellement les études de transfert sont en cours pour ces deux structures.

Pour toutes questions que vous vous posez nous sommes là pour vous répondre et si nous ne pouvons pas répondre nous transmettrons à l'entreprise ou au bureau d'études.



EGLISE

La réfection de la toiture sera réalisée cette année par l'entreprise CHAMAYOU.

Le coût de cet investissement s'élève à 60 000.00 € HT.

Le financement de cette opération est assuré par des aides financières de l'Etat au titre de la DETR pour 24 000 €, de la Région pour 5 600 € et du Département pour 12 000 €.

En 2027 il sera récupéré le FCTVA pour un montant d'environ 8 000 €.



TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Des travaux de réhabilitation dans un logement type T2 dans l'ancien presbytère ont été réalisés. Les peintures et la réfection des sols ont été faits par l'entreprise RENAUD, le changement de la baignoire par une cabine de douche par l'entreprise CANTALOUBE et la rénovation électrique par l'entreprise REVERSAT pour un coût total de 14 759.39 € HT.

Une aide du département pour un montant de 2 826 € a été allouée pour le financement.

Il a été également procédé au changement des baignoires dans les salles de bains par des cabines de douches aux deux appartements situés dans le bâtiment de la mairie pour un montant de 5 388.56 € HT.

GARAGE COMMUNAL

Des travaux ont été réalisés afin de rendre le local plus fonctionnel avec la pose d'un éclairage LED et l'installation de prises électriques. Des travaux de plomberie (installation point d'eau) ont également été effectués. Le coût total des travaux s'est élevé à 5 454.45 € HT.

ÉTANCHÉITE TERRASSE

L'étanchéité de la terrasse de l'appartement situé sur l'auberge des Arcades a été réalisée par l'entreprise SOPRIBAT pour un montant de 7 248.82 € HT.

ACQUISITION DE MATÉRIEL D'OUTILLAGE

Il a été acheté du matériel, de l'outillage pour le service technique afin que l'agent puisse travailler dans de bonnes conditions : achat d'une débroussailleuse, d'une tondeuse, d'un souffleur, boîte à outils, divers outillages et petits équipements, brouette, pelle, balai

TRAVAUX VOIRIE REALISES PAR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Cette année, il a été réalisé par l'équipe technique de Belmont de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, des travaux de voirie : chemin de Roquetyn, chemin de Fourès, em-
plois au chemin d'Estours.

CIMETIERE

L'installation d'un columbarium au cimetière va avoir lieu en 2025. Le devis est signé depuis le mois d'août avec l'entreprise BARASCUD de Massals mais elle n'a pas eu le temps de le poser.

Toutes les concessions dans la partie qui a été agrandie ont été vendues. Le conseil municipal a décidé de lancer la procédure pour la reprise des concessions qui sont à l'état d'abandon. Des panneaux ont été plantés devant les concessions qui semblent ne pas être entretenues. Des personnes se sont manifestées en mairie pour dire qu'elles allaient procéder à des travaux ou d'autres pour nous dire qu'elles abandonnaient la concession au profit de la commune.

Cette procédure dure un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Cela permettra de vendre de nouveaux emplacements aux familles qui souhaitent avoir une concession dans le cimetière.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU BOURG

Dans le village, tous les luminaires très énergivores vont être remplacés par des luminaires LED pour ainsi faire des économies sur la consommation d'électricité. Ce programme est financé par le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'électricité Départemental de l'Aveyron) et l'ETAT au titre du Fonds Vert.

Cet investissement doit être réalisé prochainement dans le courant du mois de janvier par l'entreprise SDEL.



ADRESSAGE

L'adressage du bourg a été réalisé ainsi que la pose des plaques des noms de rues et numéros. Il restait à faire les lieux-dits, les fermes.

Nous sommes dans l'obligation comme toutes les communes rurales d'attribuer un nom à nos fermes et lieux-dits, dans le but de localiser les habitants afin de faciliter l'intervention des secours et la livraison des colis.

La Poste nous a accompagné dans ce dossier. Des panneaux indiquant les lieux-dits vont être commandés pour remplacer ceux qui sont en mauvais état. Les plaques indiquant les numéros vont également être commandées et pour certains endroits des panneaux toponymiques (c'est à dire des panneaux indiquant plusieurs lieux-dits) seront installés.

L'ETAT au titre de la DETR nous a accompagné pour un montant de 1 252.50 €.

AUBERGE DES ARCADES

Madame Valérie CHAUDIER et Monsieur Patrice BEURRIER gérants de l'établissement ont ouvert le restaurant le 14 février 2024.

Quelques travaux (changement des radiateurs, vérification installations électriques, plomberie) ont été réalisés avant l'ouverture. Les repreneurs ont effectué un grand nettoyage, ont refait les peintures des murs et décoré pour un meilleur accueil des clients dans une ambiance plus chaleureuse et plus intime.

Ils ont organisé pendant la saison estivale un marché hebdomadaire le jeudi, des soirées à thèmes, le marché de Noël, le réveillon du 31 décembre.

L'année dernière un projet de créer le restaurant dans l'appartement situé en dessus de l'auberge avait été émis mais pour le moment n'est plus d'actualité du fait que la salle actuelle de restaurant suffit à accueillir la clientèle.

EVENEMENTS 2024

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En début d'année 2024 a eu lieu le recensement de la population du 18 janvier au 17 février.

C'est très important pour la commune, de son résultat dépendent nos dotations de l'Etat donc nos finances à venir.

Madame Sylvie COUSSEE a été nommée agent recenseur elle a réalisé parfaitement ce travail. Nous la remercions sincèrement.

Le résultat est 211 habitants - population stable

SOIRÉE CANEVAS - FRESQUE



Après une première réalisation en hiver 2022 de la fresque en canevas ayant pour thème l'AIR, la fresque ayant pour thème l'EAU dessinée et réalisée en canevas par les habitants de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier ont été exposées à POUSTHOMY pour les faire découvrir aux habitants de la Commune, aux gens de passage, aux touristes.

Ces réalisations ont été permises grâce à l'EVS (Espace de Vie Sociale) qui est un projet d'animation pour tout le territoire de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier pour créer du lien social, se retrouver autour d'un projet, d'échanger un temps ensemble.



Ces deux fresques collectives ont été installées dans l'Eglise durant le mois d'août. Il faut préciser que des habitants de la commune de POUSTHOMY ont participé soit en dessin soit en canevas à la réalisation de la fresque sur l'eau.

RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION « CISTERCIENS EN ROUERQUE »

Le 4 mai 2024 nous avons accueilli l'Association « Cisterciens en Rouergue » en notre commune pour donner une conférence « Pousthomy, une grange de l'Abbaye Cistercienne de Bonnecombe ». Cela concerne la Tour.

L'abbaye Notre Dame de Bonnecombe est une Abbaye située sur la Commune de Comps-La Grand-Ville. L'ordre cistercien est un ordre monastique de droit pontifical. La vie cistercienne est communautaire.

Madame CAZELLES co-présidente de l'Association « Cisterciens en Rouergue » a raconté l'histoire du village et pourquoi une grange de l'abbaye cistercienne de Bonnecombe à Pousthomy. Ensuite Monsieur PELAT a fait un exposé sur « Dom Pierre Capoulabe, un religieux » (restaurateur) de la grange de Pousthomy et sur la recherche des différents propriétaires de la maison des Moines depuis la Révolution.

Cette rencontre s'est terminée par la visite de cette bâtisse sur la partie accessible.



CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

Les habitants de la commune sont venus nombreux lundi 11 novembre à 16h pour la commémoration du 106ème anniversaire de l'Armistice de 1918, en présence du porte drapeau, des Gendarmes, des Sapeurs Pompiers, de Madame Monique ALIES Conseillère Départementale, de Madame Annie BEL Conseillère Départementale suppléante et de Maires des communes voisines.

Mme le Maire a lu le message des Ministres des Armées et des Anciens Combattants et ensuite accompagnée par des enfants de la commune elle a déposé la gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la municipalité à la salle des fêtes.



BALADE DE VOITURES ANCIENNES

Une balade de voitures anciennes et sportives était organisée par l'association SAINT SERNIN PATRIMONI, le 22 septembre 2024.

Les participants ont visité le moulin à vent. Ils ont bu un café avec un morceau de fouace offert par la municipalité avant de se rendre vers un autre site.



REMISE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

La mise en valeur de la famille est importante. La médaille de la famille récompense depuis 1920 des mères et des pères qui ont eu au moins quatre enfants. Mères et pères qui accompagnent leurs enfants en leur assurant à la fois la stabilité et l'amour nécessaires pour un épanouissement et ils leur transmettent les valeurs fondamentales de la vie en société. La médaille de la famille récompense des qualités essentielles : la générosité, la volonté de transmettre des valeurs, le courage face aux difficultés de la vie; mais elle récompense surtout l'amour donné. Cet amour qui rassure, qui reconforte. Suite aux demandes faites par ces familles ont été mis à l'honneur :

Madame BONNET Juliette, Madame JAMME Danièle, Madame PUECH Marie-Laure et Monsieur VALAT Michel. Madame le Maire leur a remis la médaille de la famille lors d'une cérémonie sympathique, entourés de leur famille, le 15 décembre. Noble distinction décernée par Monsieur le Préfet.



PROJETS 2025

LOTISSEMENT DU MOULIN A VENT

Les 4 lots viabilisés ont été vendus dans le courant de l'année et deux permis de construire ont été délivrés pour 2 propriétaires. Souhaitons leur installation au cours de l'année.

Les travaux de viabilisation des quatre autres lots vont être étudiés. En premier lieu il faut déposer le permis d'aménager pour ces lots supplémentaires et ensuite un appel d'offres sera lancé pour les travaux.

EGLISE

Des devis pour la réfection du crépis extérieur de l'église et du clocher ont été demandés aux entreprises. Des demandes de subventions seront faites auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Nous sommes très attachés à la préservation du patrimoine communal et ce bâtiment mérite qu'il soit entretenu et sauvegardé.

Des messes pourront être célébrées régulièrement dans cet édifice. Cette année pendant l'été a eu lieu l'exposition des fresques en canevas qui ont été réalisées lors des soirées dans des communes de la communauté de communes Mont Rance et Rougier; et au mois de décembre, une crèche a été réalisée et faisait partie de la ronde des crèches. Ces deux expositions ont attiré des personnes venues des villages alentours.

RÉHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Le conseil municipal avait comme souhait de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école. Avec la structure AVEYRON INGENIERIE il va être fait un appel d'offres pour trouver un architecte qui nous fera des propositions pour la réhabilitation de ce bâtiment (création logements, salle d'animation, musée).

BATIMENT DE LA MAIRIE

Deux audits énergétiques ont été réalisés par un bureau d'études désigné par le SIEDA sur deux bâtiments communaux : le bâtiment de la mairie qui comporte deux logements et le secrétariat de mairie avec la salle du conseil, et la salle des fêtes.

Suite à ces audits des travaux pour réaliser des économies d'énergie ont été préconisés pour ces deux bâtiments. Après réflexion il a été décidé pour améliorer le confort des locataires et pour respecter les nouvelles exigences réglementaires en termes de consommation d'énergie de faire des travaux d'amélioration des deux appartements : (isolation par l'extérieur et changement des menuiseries extérieures). Des aides ont été sollicitées pour le financement de cette opération.

RÉFECTION DES WC PUBLICS

Suite aux travaux d'assainissement l'aménagement du village sera étudié : place Pierre Bèzes et place de la salle des fêtes. Le bâtiment actuel comportant les toilettes publiques est à réaménager / déplacer. Le but est d'avoir les WC publics à proximité de la salle des fêtes et accessible.

Trouver un professionnel qui saura élaborer un projet d'aménagement cohérent tout en restant économiquement raisonnable car un tel investissement ne rapporte pas de moyens financiers supplémentaires mais s'inscrit dans une démarche d'harmonisation d'utilité de l'espace public.

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Du fait que la route départementale 33 va être goudronnée par le Département une réflexion va être menée pour des travaux d'embellissement de la traversée du bourg.

Dans le cadre de l'aménagement du village il sera acheté un jeu pour enfants pour l'installer dans l'espace public soit au moulin à vent ou à l'aire de jeux Place du Foirail. Des bancs seront posés prochainement aux endroits définis : chemin de Peyralès et en bordure de la RD 33 au niveau du chemin de Las Combes.

Cela contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants.

CHEMINS RURAUX

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et ne sont donc pas protégés par le principe d'imprescriptibilité comme les biens du domaine public.

La Loi 3DS de 2022 permet d'effectuer le recensement des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal a décidé de faire le recensement et de lancer la procédure qui sera soumise à une enquête publique.

Nous remercions l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et le SIEDA pour les aides attribuées pour le financement des investissements en cours (toiture Eglise, logements, éclairage public, assainissement).

Nous poursuivrons nos investissements dans la mesure des capacités de notre budget et toujours en sollicitant les aides et subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, et de l'Europe et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

INFORMATIONS

PERSONNEL COMMUNAL

Mr LIVIERI Simon a mis fin à son contrat de travail.
Une annonce a été déposée sur le site du centre de gestion pour appel à candidature ainsi que sur le site de la mairie et sur Facebook : 8h/semaine.

Madame BOUSQUET Francine fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier.
Une annonce a été également déposée 1h15mn/semaine

STATIONNEMENT

Il va être étudié le stationnement dans le bourg : des emplacements de parking vont être définis et un règlement sera rédigé.

LOCATION SALLE DES FETES

Tarifs

- Habitants de la commune y compris résidences secondaires : 100 € + caution de 300 €
- la journée : 25 €
- Habitants hors commune : 200 €+ caution de 300 €
- la journée : 50 €
- Associations de la commune : gratuit
- Associations hors commune 50 €

Du 1er octobre au 30 avril une participation de 30 € pour le chauffage est demandée.

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI

La protection de notre environnement local comme celle de la planète passe par un comportement responsable pour la gestion de nos déchets.

Il faut trier, ne pas gaspiller, composter si on le peut, fréquenter les déchetteries pour les déchets non destinés à la collecte hebdomadaire.

Il a été remarqué que des personnes indélicates qui traversent notre village sans y habiter en profitent pour laisser leurs déchets. Si vous en voyez le signaler à la mairie en précisant les coordonnées du véhicule. Nous nous chargerons d'un rappel.

Pour rappel, les horaires de la déchetterie sont pour SAINT SERVIN SUR RANCE :
Le lundi de 9h à 12h, le jeudi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

NOS AMIS CHIENS ET CHATS

Gardez vos chiens sous contrôle, la divagation des chiens est interdite. Si votre chien est trouvé errant, vous risquez une amende allant de 35 € à 150 € + les frais de fourrière.

Merci de ramasser les déjections de vos chiens ! Autrement, vous risquez une amende de 135 €



DEBROUSSAILLAGE — ECOBUAGE

Il est demandé aux propriétaires de parcelles couvertes d'une végétation dense et qui présentent un risque d'incendie surtout en période de sécheresse de débroussailler ces parcelles surtout si elles sont situées en zone d'habitation.

Pour rappel, tout écobuage est interdit pour un particulier, sous peine d'une amende s'élevant à 450 €.

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?
Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.
L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (SOURCE : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?
Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.
La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.
La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?
Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?
Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?
Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :
• les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires;
• l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées);
• le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers);
• les brûlages dans le cadre de gestion forestière;
• en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-4 du code Forestier)

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée. (art. 131-13 du code pénal)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :
Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

TRAVAUX ET CONSTRUCTION

Il est rappelé que tous travaux d'aménagements, de modification, d'agrandissement, de rénovation de votre maison, (changement de fenêtres, installation d'une véranda, construction d'un abri à jardin, ...) d'une grange ou autres doivent faire l'objet d'une demande préalable de travaux ou d'un permis de construire. Les imprimés sont à retirer au secrétariat de Mairie ou à télécharger sur service public.fr

De même, un permis de démolir est obligatoire pour toute démolition même partielle d'un bâtiment.

Les dossiers sont instruits par Aveyron Ingénierie. Sans leur autorisation, les travaux sont interdits et sanctionnés par la loi.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

INTERCOMMUNALITE

RAPPEL DES INFOS UTILES DE VOTRE COM COM :

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet et compte Facebook !

Très prochainement, vous retrouverez dans vos boîtes aux lettres la quatrième édition du journal intercommunal de notre Communauté de Communes.

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@ccmrr.fr ou au 05 65 49 37 80 !

FRANCE SERVICES : pour vos démarches administratives du quotidien

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Belmont-sur-Rance (mairie)	14h – 17h	14h – 17h	09h – 12h		
Camarès (La Poste)		09h – 12h		14h – 17h	09h – 12h
Saint-Sernin-sur-Rance	09h – 12h		14h – 17h	09h – 12h	

Contact : 06 07 62 05 76 – contact@mfs-montsrancerougiers.fr

ENVIRONNEMENT :

Déchetterie Belmont-sur-Rance LUNDI : 13H00 à 17H30 JEUDI : 7H45 à 12H00 SAMEDI : 14H00 à 17H00 (tous les samedis de l'année)	Déchetterie Camarès LUNDI : 7H45 à 12H00 MERCREDI : 13H30 à 17H30 VENDREDI : 13H30 à 17H30 SAMEDI : 8H00 à 12H00 (1er octobre au 31 mai : 1er samedi du mois 1er juin au 30 septembre : 1er et 3ème samedi du mois)	Pour toute question concernant le tri de vos déchets, n'hésitez pas à prendre contact avec le service environnement – déchets : om@ccmrr.fr – 0565992911 <i>Petite astuce du tri :</i> <i>Posez-vous la question : est-ce un emballage ou un objet ?</i> <i>Un emballage ! direction la poubelle jaune</i> <i>Un objet ! Direction poubelle noire ou déchèterie</i>
Déchetterie Saint-Sernin-sur-Rance LUNDI : 7H45 à 12H00 JEUDI : 13H00 à 17H30 SAMEDI : 9H00 à 12H00 (tous les samedis de l'année)		

CINEMA LE TEMPLE :







SÉANCES	TARIFS	LE PROGRAMME
TOUS LES VENDREDIS ET SAMEDI À 21H DIMANCHE À 17H de septembre à juin DIMANCHE À 21H en juillet et août	L'ENTRÉE : 7 € CARTE D'ABONNEMENT 10 ENTRÉES 50 € <i>à partager en famille ou entre amis, carte non nominative !</i>	Vous pouvez le retrouver sur le site internet ou la page facebook de la CCMRR. Si vous souhaitez le recevoir par mail, il vous suffit d'en faire la demande auprès de contact@ccmrr.fr

Contact : 05 65 49 52 13 – cinemaletemple.camares@orange.fr

◆ **BIBLIOTHEQUES :**

LES BIBLIOTHÈQUES		
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BELMONT-SUR-RANCE	Le Bourg – 12370 BELMONT/RANCE Tél. 05 65 49 78 50 bibliotheque.de.belmont.sur.rance@hotmail.fr https://bibliotheque-belmont.fr	Mercredi : 15h45 – 19h Jeudi : 16h30 – 19h Vendredi : 16h30 – 19h Samedi : 09h30 – 12h30
BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE CAMARÈS	37 Grand'Rue – 12360 CAMARÈS Tél. 05 65 99 49 48 bi.camares@orange.fr https://bibliotheque-rougier.fr	Mercredi : 11h – 12h & 16h – 18h 4e mercredi : 9h – 12h30 & 16h – 18h Vendredi : 16h – 18h30 Samedi : 10h30 – 12h & 14h – 16h30
BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE FAYET	Allée de la Ringade – 12360 FAYET bibliotheque-fayet@orange.fr	Mercredi : 13h45 – 15h30 Jeudi : 16h15 – 19h Vendredi : 9h – 12h
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ST-SERNIN-SUR-RANCE	9 Rue du Mazel 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE Tél. 05 65 99 35 67 biblio@st-sernin.fr	Lundi : 13h30 – 16h30 Mercredi : 10h30 – 12h & 15h – 17h Jeudi : 15h15 – 18h Samedi : 10h – 12h
BIBLIOTHÈQUE DE LAVAL-ROQUECEZIERE	Mairie de La Claparède 12380 LAVAL-ROQUECEZIERE Tél. Mairie 05 65 99 68 66	Samedi : 10h – 12h

◆ **TRANSPORT À LA DEMANDE : tarification 2 € / trajet, soit 4 € aller - retour**

    						
	COMMUNE DE DÉPART	COMMUNE D'ARRIVÉE	JOUR DE FONCTIONNEMENT	ARRIVÉE À DESTINATION	HORAIRE DE RETOUR	CENTRALE DE RÉSERVATION
Belmontais	Mounes-Prohencoux, Saint Sever, Murasson, Belmont sur Rance, Combret, Rébourguil, Peux et Couffouleux.	Belmont	Mercredi	9h00	12h00	Informations et Réservations au  0 805 608 100 <small>Service & appel gratuits</small> Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
		Saint-Affrique	Mercredi	14h00	17h00	
		Saint-Affrique	Samedi	8h30	12h00	
Camarésien	Arnac-sur-Dourdou, Brusque, Camarès, Fayet, Gissac, Mélagues, Montagnol, Montlaur, St-Meen-Couffouleux, Sylvanès, Tauriac de Camarès.	Camarès	1 ^{er} et 3 ^e Mardi du Mois	9h30	12h30	
			2 ^e et 4 ^e Mercredi du Mois	9h30	12h30	
		Saint-Affrique	Mercredi	14h00	17h00	
		Saint-Affrique	Samedi	9h45	12h00	
St-Serninois	Balaguier, Combret, La Serre, Montfranc, Pousthomy, Laval-Roquecezière, Saint-Sernin.	Saint-Sernin Saint-Affrique	Mercredi	9h00	12h00	
			Jeudi	9h00	12h00	
			Samedi	9h00	11h00	

Les horaires de prise en charge et de dépose peuvent varier de plus ou moins 10 minutes

ECOLE PUBLIQUE DE SAINT SERVIN / RANCE



Un vent de dynamisme à l'école de Victor !

L'école de Victor, au cœur de St-Sernin, est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est un cocon chaleureux où grandissent nos enfants, et notamment un grand nombre de la commune de Pousthomy. Chaque jour, c'est dans un esprit de bienveillance, de partage que nous œuvrons ensemble pour leur bien-être et leur épanouissement.

L'association des parents d'élèves (APE) tient à remercier chaleureusement tous les habitants de la commune pour leur précieux soutien lors de nos manifestations. Grâce à votre engagement, ces moments conviviaux sont toujours une réussite et permettent de financer de beaux projets pour nos enfants.

Un grand merci au Verger Mémoire de Pousthomy, sans qui la Fête de la Pomme ne serait pas la grande réussite qu'elle est ! Leur engagement et leur générosité font d'eux nos partenaires de cœur. Grâce à eux, cette belle manifestation apporte chaque année des bénéfices précieux à l'école et donc à tous les enfants de Victor. Merci à tous !

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos prochains événements :

- Le **quine** de l'école, avec une grande nouveauté cette année ! Il aura lieu le **dimanche 12 janvier après-midi, à 14h30**, pour permettre à **petits, grands, papis, mamies, et tous ceux qui le souhaitent** de participer et de venir gagner dans une ambiance conviviale.
- La **vente de plants de légumes et fleurs**, parfaite pour embellir vos jardins et soutenir nos projets.
- Le **spectacle de fin d'année**, un moment toujours magique à partager avec nos enfants.

Nous sommes également très heureux d'annoncer un **voyage de trois jours à Toulouse**, qui réunira **tous les enfants, de la maternelle au primaire**. Une aventure pédagogique et ludique que l'école prépare avec enthousiasme.

Un grand merci à la **maîtresse Chantal**, à son assistante **Fabienne**, à **Nadège** (en occitan) pour leurs interventions pédagogiques et ludiques, toujours très appréciées des enfants. Nous remercions également **Marie**, notre intervenante en danse, qui propose de superbes chorégraphies à nos élèves, favorisant créativité et expression corporelle. Notre bibliothécaire favorite **Valérie** avec qui la lecture a de nombreux pouvoirs ! Et bien sûr, merci à la **municipalité** pour son soutien dans tous nos projets.

Merci à chacun d'entre vous pour votre implication. Ensemble, faisons de cette école un lieu d'épanouissement, de réussite et de partage pour nos enfants !

L'équipe de l'APE



ECOLE PRIVÉE SAINTE MARIE

Chers parents, chers habitants de Pousthomy, au nom de l'Association des Parents d'Élèves et de l'équipe pédagogique de l'école Sainte-Marie, nous vous présentons nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2025, qu'elle soit riche en joies, en réussites et en beaux projets.

La rentrée s'est déroulée avec 25 élèves âgés de 2 à 11 ans, répartis entre la classe de Mme Chassaing, directrice de l'école, pour les maternelles jusqu'au CP, et celle de Mme Atger pour les niveaux CE et CM. Nous rappelons que l'APEL joue un rôle essentiel: notre mission est de renforcer les liens entre les parents et l'équipe éducative, de soutenir l'école dans ses divers projets et de proposer des actions qui participent à l'épanouissement de tous les élèves. Depuis le début de l'année scolaire, certaines initiatives ont déjà eu lieu : la vente de gâteaux en octobre 2024, la vente de gâteaux et de soupe au fromage lors du marché de Noël, ainsi que la vente de vin et foie gras en décembre 2024. Toutes ces actions ont permis de récolter des fonds au profit de l'école, et nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui s'y sont investies. Pour les mois à venir, plusieurs événements sont encore prévus: un quine (loto) le 16 mars 2025, un moment festif et convivial pour petits et grands, une vente de gâteaux à Pâques 2025, ainsi qu'une nouvelle vente de vin en juin 2025. Votre participation à ces actions est précieuse, car c'est ensemble, parents, enseignants et habitants, que nous pouvons accompagner au mieux nos enfants, tant sur le plan pédagogique que dans leur épanouissement personnel. N'hésitez pas à partager vos idées ou à rejoindre les équipes de bénévoles; chaque engagement, si petit soit-il, contribue à la dynamique de notre école.

Les fonds récoltés à travers ces manifestations permettent de financer plusieurs projets importants : l'acquisition d'un abri de jardin pour stocker les vélos et le matériel sportif, l'achat d'un vidéoprojecteur à courte focale (EDS), la contribution au voyage scolaire qui a eu lieu du 7 au 10 janvier à La Vignole (séjour ski), l'organisation des goûters de différentes rencontres (La Sainte-Marie, le Cros des écoles, etc.) et la prise en charge partielle des frais de bus pour certaines sorties, comme la sortie occitane. Encore une fois, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2025 et vous remercions de votre soutien continu.

L'APEL et l'équipe pédagogique de l'école Sainte-Marie de Saint-Sernin-Sur-Rance.



POUSTHOMY PATRIMONI

L'association Pousthomy Patrimoni en sommeil depuis plus de 2 ans va faire son assemblée générale prochainement. Un appel à candidatures pour le renouvellement du bureau sera lancé.

L'association Pousthomy Patrimoni va travailler sur le patrimoine communal et sur les sentiers de randonnées.

CLUB DU 3EME AGE « LES ANGLAIS »

Pour commencer 2025 nous vous souhaitons à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles une bonne année et une bonne santé.

Comme nous en avons pris l'habitude, l'année 2024 a débuté par un après-midi récréatif au cours duquel nous avons dégusté la galette des Rois.

Le 28 mars, l'Assemblée Générale s'est réunie afin de faire le point sur les activités, les finances et les projets pour l'année 2025. Nous avons eu le plaisir d'accueillir les Responsables des Clubs de Saint Sernin et de Plaisance pour notamment, envisager des voyages en commun (plusieurs adhérents de notre club ont profité de ce rapprochement pour participer notamment à un voyage à Aigues Mortes organisé par le club de Saint Sernin le 12 juin).

Le Bureau a été réélu dans sa composition initiale. L'Assemblée Générale s'est terminée par un agréable repas préparé par les Aubergistes de Pousthomy.

Le 7 juin, nous avons accueilli la troupe des "baladins de l'Autan" qui nous ont présenté leur spectacle "Matière à rire" d'après des textes de Raymond Devos.

Avec le Comité des fêtes, le dimanche 7 juillet nous avons participé à l'organisation du traditionnel repas du village.

L'année 2024 s'est terminée le 21 novembre par un après-midi de jeux et par une excellente grillée de châtaignes préparée par les courageux membres du bureau qui nous ont régallés malgré la pluie.

Au cours de cette année, nous avons eu la tristesse d'accompagner les familles de Marie Claire BARDY et d'Evelyne BOULENC.



VERGER MEMOIRE

Avec une dizaine de jours d'avance par rapport aux années précédentes l'association du Verger Mémoire a encore une fois opéré au pressage des pommes et la mise en bouteille. C'est presque 8 tonnes de pommes de nos vergers et de particuliers qui ont été pressées. Comme toujours la bonne humeur a été présente sur les 3 jours qui nous ont occupés, un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé ainsi qu'à l'école publique de Saint Sernin pour leur tombola et les gâteaux.



COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement des manifestations (bodega d'avril, repas du village, fête votive) durant l'année 2024.

Le programme des festivités pour 2025 reste inchangé :

- Bodega le 12 avril
- Repas du village (co-organisé avec le club des anglais) le 5 juillet
- Fête d'été le 23 et 24 août

Afin de pérenniser nos actions, toutes les personnes voulant participer aux manifestations sont les bienvenues.



Le rôle des associations avec les bénévoles est très important et favorise le bien-être de nos habitants et l'attractivité de notre commune, l'animation du village ; que chacune d'elles soient remerciées ; les associations sont des piliers de la cohésion sociale.

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros d'urgence

- Gendarmerie : 112 ou 17 SAMU : 112 ou 15
- Pompiers : 112 ou 18
- Ambulance Cabanes : 05.65.99.67.82
- Médecin de garde : 3966

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

- ♦ Mardi : 10h à 12h et 14h à 16h
- ♦ Vendredi : 14h à 16h

Tél : 05.65.99.65.01 ou 06.31 66.45.30

Courriel : mairie.pousthomy@orange.fr

Site : www.pousthomy.fr

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Les démarches pour la création ou le renouvellement des passeports et cartes d'identité sont à effectuer auprès des mairies d'Alban, de Belmont / Rance, Saint Affrique ou Lacaune.

Ces démarches se font sur rendez-vous auprès des mairies concernées. Vous pouvez effectuer une pré-demande sur le site www.ants.fr - rubrique « Vos démarches » - passeport et carte nationale d'identité ou vous rapprocher de la Maison France Service.

RECENSEMENT MILITAIRE

Dés l'âge de 16 ans, les jeunes filles et jeunes garçons de nationalité française, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile (délai de 3 mois) avec le livret de famille. Ces démarches sont obligatoires pour l'inscription aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que pour l'obtention du permis de conduire.

ADMR de St Sernin / Rance

Tél. : 05.65.49.01.76



France Services Monts, Rance et Rougier

Tél : 06 07 62 05 76

Point Info Séniors

Tél. : 06 71 98 23 60
pointinfoseniors@ccmrr.fr
Sur Rendez-vous.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Belmont (Mairie)	14h-17h	14h-17h	9h à 12h00		
Camarès (La Poste)		9h à 12h		14h à 17h	9h à 12h
St. Sernin (Mairie)	9h à 12h		14h à 17h	9h à 12h	

Horaires Déchetterie Belmont-sur-Rance

LUNDI : 13H00 à 17H30

JEUDI : 7H45 à 12H00

SAMEDI : 9H00 à 12H00
(tous les samedis de l'année)

Horaires Déchetterie Saint-Sernin-sur-Rance

LUNDI : 7H45 à 12H00

JEUDI : 13H00 à 17H30

SAMEDI : 9H00 à 12H00
(tous les samedis de l'année)

Horaires Déchetterie Camarès

LUNDI : 7H45 à 12H00

MERCREDI : 13H30 à 17H30

VENDREDI : 13H30 à 17H30

SAMEDI : 8H00 à 12H00
(1er octobre au 31 mai : 1er samedi du mois
1er juin au 30 septembre : 1er et 3ème samedi du mois)